



Forum Régional Aéroport de Liège

PV

21/05/2024 de 09.30 à 12.00

CONVENOR	Raphaël Van De Sande (Customs Trade Law Academy) Nicolas Laurent (AGDA)
NOTULIST	Nicolas Laurent (AGDA)
PRÉSENTS	<p>Aurore Longchamps (Liège Airport) Nicolas Laurent (AGDA) Veerle Dierendonck(AGDA) Nathalie Lekeux (AGDA) Nicolas Wengler-Mathieu(AGDA) Michel Lequeu (AGDA) Jeroen Sarrazyn (AGDA) Ayten Demir (AGDA) Gennaro La Barbera (AGDA) Amélie Gathy (AGDA) Anne Braive (AGDA) Coraline Gilissen (AGDA) Olivier Deguel(AGDA) Arnaud DeWilde (AGDA) Alexandra Rompen (AGDA) Thomas José (AGDA) Joelle Lauwers (AGDA) Ann Ghyselen (AGDA) Jean-Paul Denuit (AFSCA)</p> <p>Sabrina Jamers FFF Jialin Hao HSH World Logistics Eric Quillier Yun Express Aurélien Hardouin LCA Bram Jan Streefland Via Europe Dursun Illbay FFD Cargo Dimitri Serafimoff Portmade Fatma Kaya Flying Logisitcs Orsola Maria Princiotta DSV Yusuf Erginbas Becargo Justine Boucher Cargo Tec Stephanie Immerechts Envision Ashley Detheux ECDC Said Belghali Fedex Ahmed Abdelkrimi EDT Raphael Van De Sande CTLA Jason Liu ASL Liège Huguette Kabongo WFS Khadija Addal Swissport Zi Wang Global Logistics Taillait Mieralimu Tongda Renato Klacar Alando Dandi Wang Alibaba Elisa Mathy E&Y Jessy Detienne SMDG Shuai Wu Skyline Aleksandr Makarov ECLL</p>

	Bram Amkreutz	AT Forwarding
	Ningning Tian	AT Customs
	Sha Jiang	NV Cargo

Mot d'introduction : Raphaël Van De Sande et Nicolas Laurent accueillent les participants en présentant les différents points à l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : Déplacement de stock

Nicolas Wengler-Mathieu fait la synthèse des directives et problèmes rencontrés.

Suite à des découvertes de précurseurs de drogue en B2B et B2C, il est demandé aussi bien au Forwarder qu'au RD de faire des analyses de risque de leur client car en matière de drogues les sanctions pénales peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

En matière de données déclaratives, il est important que les forwarders et RD imposent des standards et non que ce soient les clients chinois qui les imposent.

La piste à suivre est d'établir un contrôle interne des marchandises dans les IST avant le dédouanement et spécialement pour les importateurs qui ne sont pas connus et/ou qui ont déjà commis des infractions.

Les objectifs à atteindre sont de maîtriser les flux de données, d'atteindre une certification et d'établir un plan de contrôles.

Le groupe de travail créé à cet effet doit permettre de proposer des solutions envisageables.

Point 2 de l'ordre du jour : PoUS

Joelle Lauwers nous a présenté le système PoUS (entré en vigueur au 1^{er} mars 2024) et les implications pour les opérateurs utilisant les documents de transit T2L/ T2LF.

Le système PoUS fonctionne encore de concert avec l'ancienne procédure via PLDA, qui sera bientôt arrêtée complètement.

Point 3 de l'ordre du jour : Sanctions Russie

Jeroen Sarrazyn a reprécisé les sanctions envers la Russie au niveau de l'importation de l'acier et comment prouver pour les opérateurs l'origine non russe des marchandises.

La présentation comportait aussi les éléments à fournir en cas de marchandises intermédiaires ou produits finaux, utilisation du MTC et/ou autres preuves (voir présentation).

Point 4 de l'ordre du jour : PN/TS/GA/REN

Ann Ghijsselen nous a fait un topo de l'état d'avancement du projet PN/TS et les différents liens que ce projet peut avoir avec NCTS phase 5, GA (Goods accounting, comptabilité matière) et REN (processus de réexportation).

Le système PN/TS est entré en production au 27 mars 2024 et la mise définitive en application est fixée au 26 juillet 2024.

Point 5 de l'ordre du jour : Suvi

Nicolas Wengler-Mathieu présente les chiffres des arrières au niveau des contrôles de première ligne en soulignant les délais vont en diminuant au fur et à mesure que l'année avance.

Le sujet des différents groupes de travail est évoqué en apportant des précisions sur les sujets qui y sont discutés avant de rendre compte lors d'un prochain Forum.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Nicolas Laurent présente la nouvelle procédure pour faire une demande d'autorisation via my minfin. Cette procédure n'est valable que pour les nouvelles autorisations et pas les modifications.